

SECTEUR DE FORMATION 03 – ALIMENTATION ET TOURISME

**TECHNIQUES DE TOURISME
(DEC 414.A0)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation interordres	3
Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques et voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage et Conseil et vente de voyages	5
Conseil et vente de voyages et Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques et voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage.....	7
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	9
Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique et Techniques du tourisme d'aventure	11
Techniques du tourisme d'aventure et Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique.....	12

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques de tourisme* (DEC 414.A0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques de tourisme* (DEC 414.A0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivant :

- Conseil et vente de voyage (DEP 5355);
- Techniques de tourisme d'aventure (DEC 414.B0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation interordres qui font l'objet de la première partie et les tableaux d'harmonisation intra-ordre qui sont regroupés dans une deuxième partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation interordres

Programme de provenance : Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques et voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage
2000

Programme de destination : Conseil et vente de voyages
2016

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques et voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Conseil et vente de voyages, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques de tourisme 2000 DEC – 414.A0 voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique 22 compétences, 1 860 heures Voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques 19 compétences, 1 860 heures voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage 20 compétences, 1 860 heures		Conseil et vente de voyages 2016 DEP – 5355 19 compétences, 1 185 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
010W	Dispenser de l'information touristique à caractère régional et national	450616	Se représenter le contexte géographique mondial
	et		et
010X	Analyser le potentiel touristique des régions du monde	450647	Analyser l'offre de voyages en Amérique centrale et en Amérique du Sud
			et
		450657	Analyser l'offre de voyages pour l'Europe
			et
		450714	Caractériser des destinations nord-américaines
			et
		450723	Caractériser des destinations asiatiques
			et
		450734	Caractériser des destinations africaines et océaniques

0111	Traiter des affaires en langue seconde	450662	Interagir avec la clientèle et les fournisseurs
		et	
		450755	Communiquer, en langue seconde, au cours d'activités professionnelles
0116	Effectuer des transactions commerciales	450684	Vendre des voyages à forfait
010V	Établir des relations professionnelles en tourisme	450632	Offrir le service à la clientèle
		et	
		450772	Assurer un suivi auprès de la clientèle
010Z	Effectuer des recherches à caractère touristique	450623	Interpréter le comportement d'achat de la clientèle

Programme de provenance : Conseil et vente de voyages
2016

Programme de destination : Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques et voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage
2000

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Conseil et vente de voyages peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques et voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Conseil et vente de voyages 2016 DEP – 5355 19 compétences, 1 185 heures	Techniques de tourisme 2000 DEC – 414.A0 voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique 22 compétences, 1 860 heures voie de spécialisation B – Mise en valeur de produits touristiques 19 compétences, 1 860 heures voie de spécialisation C – Développement et promotion de produits du voyage 20 compétences, 1 860 heures
---	---

Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
450616	Se représenter le contexte géographique mondial	010W	Dispenser de l'information touristique à caractère régional et national
et		et	
450647	Analyser l'offre de voyages en Amérique centrale et en Amérique du Sud	010X	Analyser le potentiel touristique des régions du monde
et			
450657	Analyser l'offre de voyages pour l'Europe		
et			
450714	Caractériser des destinations nord-américaines		
et			
450723	Caractériser des destinations asiatiques		
et			
450734	Caractériser des destinations africaines et océaniques		

450675	Accomplir des activités administratives	0116	Effectuer des transactions commerciales
et			
450744	Vendre des voyages à la carte		
450632	Offrir le service à la clientèle	010Y	Réaliser des opérations administratives
et		et	
450675	Accomplir des activités administratives	010V	Établir des relations professionnelles en tourisme
et			
450662	Interagir avec la clientèle et les fournisseurs		
et			
450755	Communiquer, en langue seconde, au cours d'activités professionnelles		
et			
450764	Vendre des voyages pour des déplacements d'ordre professionnel		
450623	Interpréter le comportement d'achat de la clientèle	0116	Effectuer des transactions commerciales
et		et	
450684	Vendre des voyages à forfait	010Z	Effectuer des recherches à caractère touristique
et			
450693	Vendre des croisières		
et			
450772	Assurer un suivi auprès de la clientèle		

Tableaux d'harmonisation intra-ordre

Programme de provenance : Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique
2000

Programme de destination : Techniques du tourisme d'aventure
2003

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques du tourisme d'aventure, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques de tourisme 2000 DEC – 414.A0 voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique : 20 compétences, 1 860 heures		Techniques du tourisme d'aventure 2003 DEC – 414.B0 21 compétences, 1 875 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
010Z	Effectuer des recherches à caractère touristique	035S	Traiter l'information relative au marché
010W	Dispenser de l'information touristique à caractère régional et national	035X	Cerner le potentiel d'interprétation à partir de données du milieu culturel
010V	Établir des relations professionnelles en tourisme	035U	Encadrer un groupe
et			
011C	Animer des groupes de touristes		

Programme de provenance : Techniques du tourisme d'aventure
2003

Programme de destination : Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique
2000

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques du tourisme d'aventure peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de tourisme, voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques du tourisme d'aventure 2003 DEC – 414.B0 21 compétences, 1 875 heures		Techniques de tourisme 2000 DEC – 414.A0 voie de spécialisation A – Accueil et guidage touristique : 20 compétences, 1 860 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
035S	Traiter l'information relative au marché	010Z	Effectuer des recherches à caractère touristique
035W	Cerner le potentiel d'interprétation à partir de données du milieu naturel	010W	Dispenser de l'information touristique à caractère régional et national
et			
035X	Cerner le potentiel d'interprétation à partir de données du milieu culturel		
0369	Collaborer à la promotion de l'entreprise et de ses produits	0117	Exploiter divers moyens en matière d'information, de relations publiques et de publicité
035U	Encadrer un groupe	011C	Animer des groupes de touristes
0366	Guider un groupe en milieu naturel	011D	Guider des groupes de touristes
et			
0367	Guider en langue seconde, un groupe en milieu naturel		